



Le 23 juillet 2020

Flash spécial « Action sociale à la mode SGC » Pour que la mayonnaise ne tourne pas au vinaigre !

De quoi parle-t-on ?

Le 1^{er} septembre 2019, sous les feux croisés de nos interventions, l'administration s'engageait à mettre en place une réunion dédiée à l'offre et l'organisation de l'action sociale dans le cadre de la préfiguration des Secrétariats généraux.

Le 10 octobre 2019, le CT des DDI adoptait une résolution unanime « POUR le maintien de l'action sociale de leurs ministères, de ses structures, ses moyens de fonctionnement et ses acteurs, au bénéfice de tous les agents des DDI et de ceux intégrant le SGC ».

Depuis lors, le train SGC a poursuivi sa course folle, juste perturbée par la crise sanitaire amenant le précédent gouvernement à reporter sa date de mise en place de 6 mois (pour FO, les enseignements de la crise renforcent la nécessité de remettre en cause globalement le « cahier des charges SGC » – cf le [CT des DDI du 9 juillet](#) – ainsi que son calendrier de mise en place, en outre-mer en particulier).

Depuis près d'un an, pour ce qui est de l'action sociale en particulier, c'est le silence radio le plus complet, si ce n'est une mention arrachée dans le cadre de la concertation préalable à [l'instruction RH de février 2020](#).

Les réseaux cités (médecine de prévention, service social, inspection santé et sécurité au travail, assistant de prévention) des différents ministères ne seront pas rattachés au SGC même si celui-ci, de par ses missions, sera appelé à travailler en lien avec ceux-ci, en tant que service support. Ils gardent donc leur rattachement actuel au sein de la préfecture ou des DDI.

Une mention générale diversement interprétée dans le cadre des préfigurations locales, mettant à mal nombre d'acteurs de l'action sociale.

Et il aura donc fallu attendre le 21 juillet 2020 pour que la DRH du ministère de l'Intérieur organise une réunion de concertation (et le COVID n'explique pas tous...).

Les positions de FO

Aussi, au-delà des principes inhérents aux SGC que FO dénonce et combat, il est urgent d'acter :

- la garantie du maintien de l'action sociale ministérielle, individuelle et collective, pour tous les agents des DDI, des agents rattachés au CLAS des DDI (exemple : OPA des CD...), ainsi qu'à leur famille et aux retraités.
- le maintien de l'accès à l'ensemble de l'offre d'action sociale ministérielle, individuelle et collective pour les agents intégrant les SGC en Position Normale d'Activité (PNA)
- le maintien des structures, des moyens de fonctionnement et des acteurs de l'action sociale ministérielle au sein de chaque DDI, en particulier les CLAS et leurs présidents en DDT(M)
- le soutien aux associations publiques (CGCV et FNASCE) participant à l'animation de l'action sociale ministérielle par la contractualisation de conventions MI/Associations et dans le cadre d'une recherche de complémentarité inter-associative

- le rattachement des présidents de CLAS affectés actuellement dans les SG, et qui le demandent, à la direction de leur DDT-M
- que toute harmonisation des offres ministérielles soit opérée par le haut (FO demande la production d'un panorama global)

A retenir de cette réunion...

Les seuls représentants de l'administration présents étaient de la DRH du Ministère de l'Intérieur. Les débats ont été très laborieux avec des représentants de l'administration qui n'étaient pas sur le même registre que les organisations syndicales. A la question des présidents de CLAS en SG qui souhaiterai pouvoir conserver leur mandat en étant repositionné au niveau direction, la réponse a été de renvoyer ce sujet au directeur, à la question des autorisations d'absence des personnels des SGC pour participer aux actions locales la réponse a été uniquement sur le fait qu'ils relevaient de l'action sociale du Ministère de l'intérieur, à la nécessité d'avoir des représentants du personnels pour s'assurer de l'égalité de traitement dans l'attribution d'aides matériels la réponse a été que le Ministère de l'intérieur ne faisait pas de « co-gestion » en la matière alors que ce n'était pas notre demande.

L'administration nous a présenté en séance une cartographie des dispositifs d'action sociale des différents ministères concernés par les DDI. Pour les agents des SGC la réponse a été claire et sans appel, ils n'auront plus droit qu'aux seuls dispositifs du seul ministère de l'intérieur. Les représentants de la DRH du MI ont insisté sur la difficulté de gérer autant de dispositifs différents au sein d'un SGC, démontrant au passage à nouveau les effets néfastes de ces mutualisations, et ont demandé aux organisations syndicales de « co-construire » pour prioriser ce qui devait être harmonisé « par le haut » dans un premier temps. Les représentants FO ont dénoncé l'absence des autres ministères dans cette réunion qui sont directement concernés et a refusé de s'exprimer en séance sur des sujets aussi cruciaux pour le collectif.

Nous constatons des velléités de regrouper toute l'action sociale en DDI sans tenir compte des histoires des ministères qui ont chacun développé leurs propres formes d'action social. Pour FO il ne serait pas acceptable de revenir sur les dispositifs notamment collectifs qui ont été construits dans chacun des ministères au fil des années au motif d'intérêts de simplicité de gestion et de mise sous tutelle.